

INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2019 / 2020

Pour qu'un dossier soit complet, il doit comprendre :

1. **une fiche d'inscription dûment complétée et signée,**
2. **une attestation de restauration scolaire*,**
3. **un règlement de 30 € minimum, par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Ionesco ou en espèces.**

*** Comment se procurer l'attestation de restauration scolaire à remettre au lycée ?**

Vous êtes allocataire Caf :

Vous avez reçu un courrier Région/ Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer **l'attestation de paiement de la Caf** mentionnant votre **quotient familial** soit :



sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur www.caf.fr)



sur le site de la Caf www.caf.fr > rubrique Mon compte



via l'application smartphone Caf.

Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une **calculette** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire.

www.iledefrance.fr/equitables

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- **photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,**
- **photocopies de l'intégralité du livret de famille,**
- **et photocopies des prestations familiales du dernier mois.**

Attention : en l'absence d'attestation de restauration scolaire, le tarif maximal sera appliqué, soit .05 €

Le dossier complet doit être retourné au service gestion du lycée